

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire, du comité de surveillance et du conseil général de la commune de Flavy-le-Martel (Aisne) qui font part des détails de la fête célébrée pour le triomphe sur les traîtres, lors de la séance du 4 prairial an II (23 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire, du comité de surveillance et du conseil général de la commune de Flavy-le-Martel (Aisne) qui font part des détails de la fête célébrée pour le triomphe sur les traîtres, lors de la séance du 4 prairial an II (23 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 561;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27398_t1_0561_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022



ce qui pouvait contribuer à l'exécution de vos sages décrets; nous avons envoyé à notre district 28 marcs 9 onces huit gros d'argenterie; 100 livres de cuivre; 660 livres de plomb; 74 livres d'étain; avec tout le linge qui pouvait exister dans l'église de notre malheureuse commune dont l'étendue ne contient que 7 ares de terrain et une des plus pauvres de la République.

Personne plus que nous, n'ont pu prendre une part aussi sensible à l'exécrable conspiration que vous venez d'étouffer; nous demandons la chutte des têtes coupables; persuadés qu'il en existe encore dans la République, car tant que des prêtres souilleront le sol de la liberté, nous ne serons jamais heureux ni tranquille; en conséquence, nous vous prions de prendre en considération cette observation et nous vous jurons avec un cœur sincère de mourir plutôt que de souffrir qu'il soit porté atteinte à la représentation nationale, qui ne nous laisse aucun doute sur le zèle des braves montagnards, qui la composent et que nous invitons d'achever glorieusement leur carrière, en restant à leur poste jusqu'à ce qu'une paix solide soit bien établie. S. et F.»

GLAÇON, MANDIN, Pierre NICOLAS, COQUET, PIET, DORMAN, Jean RUHAT, COIGNARD.

16

La Société populaire, le Comité de surveillance et le conseil général de la commune de Flavy-le-Martel (1), département de l'Aisne, annoncent qu'ils ont célébré, décadi dernier, une fête en mémoire du triomphe que la Convention a remporté sur les traîtres qui vouloient l'assassiner.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité d'instruction publique (2).

La municipalité, le conseil général, le Comité de surveillance et la Société populaire de Flavyle-Martel félicitent la Convention sur ses glorieux travaux, sur la justice, l'énergie et la sévérité avec lesquelles elle déjoue les travaux tramés contre la liberté; nous avons la force et le courage, disent-ils, donnez-nous des ar-mes; commandez et les dix départements qui environent le Nord se lèveront en masse pour fondre, comme un torrent, sur les hordes infernales des Autrichiens (3).

17

La Société populaire d'Eaubelle, ci-devant Saint-Lys, département de Haute-Garonne annonce que le temple de la Raison s'est élevé dans cette commune sur les débris du fana-nisme; elle envoie l'état des dons faits à la

patrie, et applaudit aux mesures vigoureuses prises contre les conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Eaubelle, s.d.] (2).

«Citoyens représentants,

C'est pour la seconde fois que la Société montagnarde d'Eaubelle (ci-devant St-Lys) vient faire entendre sa voix dans le sénat auguste pour féliciter et rappeler à la Convention la conduite glorieuse qu'elle a tenue à trois époques différentes qui semblaient avoir été choisies pour être le tombeau de la liberté, grâces aux génies tutélaires qui veillent sur la France, grâces à vos soins actifs et vigilants, le complot liberticide des désorganisateurs vient en-core d'être déjoué; le succès le plus heureux a secondé votre courage et les efforts de la vertu... Chabot, Camille, Danton et plusieurs autres complices, ont subi la peine qu'avait mérité leurs forfaits.

Le crime est terrassé, mais il n'est pas anéanti; craignez ses nombreux partisans; vils sup-pôts du despotisme, ils n'aimeront jamais la liberté. S'ils pouvaient briser leurs chaînes, s'ils pouvaient de nouveau promener leur audace scandaleuse sur cette terre sacrée, ils ne profiteraient de cette liberté que pour assassiner les plus vertueux défenseurs.

Perséverez donc, sages représentants, dans cette fermeté digne des héros de l'ancienne Rome, marchez d'un pas égal vers l'immortalité, toute espèce de ménagement est dans ces circonstances un poison destructeur, la plus austère sévérité peut seule affermir les bases de la République.

Le sang de tant de patriotes victimes de la trahison vous demande vengeance.

Frappez et que du même coup tous les tombeaux s'ouvrent pour y recevoir les restes impurs de tous nos ennemis; il n'est que ce moyen pour sauver la patrie, et vous acquérrez la gloire d'avoir bien mérité d'elle.

Pour nous, esclaves du devoir que nous prescrit l'amour ardent de la liberté, raliés autour de la montagne, nous vous seconderons, braves républicains, avec un dévouement égal à celui que firent autrefois paraître pour la prospérité de leur république les Manlius, les Régulus, les Curtius; nous dénoncerons sans pitié les égoïstes, les traîtres, les conspirateurs et fallut-il faire le sacrifice de notre vie, nous chasserons cette race impie du sol que nous habitons.

Notre Société voulant mettre en usage tous les moyens qui sont en son pouvoir pour se rendre utile, a délibéré d'emvoyer des commissaires dans les différentes communes qui composent la section d'Eaubelle pour leur faire un tableau énergique des besoins que peuvent éprouver sur les frontières les soldats de la liberté: cette démarche n'a point été infructueuse, la Société a envoyé au district, un don particulier, qui joint à tous les autres a produit 247 chemises neuves, 24 capotes de calmon, 16 linceuls, 35 paires de bas, 3 paires de guêtres, 4 paires de bottes, 3 vestes, 1 paire

⁽¹⁾ Et non Flavy-le-Mentel.
(2) P.V., XXXVIII, 71. Audit. nat., n° 616.
(3) B^{tn}, 10 prair. (2° suppl^t). Egalement F¹⁷ 1010°, pl. 2, p. 3243.

⁽¹⁾ P.V., XXXVIII, 72. B^{4n} , 8 prair. (suppl^t) et 11 prair. (2e suppl^t). (2) C 304, pl. 1133, p. 6.